

THÈME 3

Opportunités et limites de l'IA dans nos métiers

Le gouvernement et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présentent l'intelligence artificielle (IA) – notamment l'IA générative – comme une révolution technologique incontournable sans jamais se questionner sur l'usage de l'IA et ses effets. Compte tenu de son impact environnemental (consommation d'énergie, d'eau et de matières premières), des problèmes éthiques ou des implications politiques relatifs à son utilisation, un déploiement massif de l'IA générative ne peut être défendu. La réglementation européenne sur l'IA prévoit également des usages « à haut risque » qu'il faut éviter. Comment identifier ces usages dans nos métiers et garantir l'absence de recours à ces usages dans nos établissements ? Quelles garanties exiger sur l'hébergement des données ? Comment définir un usage

« raisonné » de l'IA dans l'enseignement, la recherche ou la gestion de nos établissements ?

Les établissements mènent des « expériences » sur l'usage de l'IA, notamment dans le domaine des ressources humaines, et ont même élaboré une charte pour son usage qui reste très peu contraignante. Quelles modalités d'expérimentation, d'évaluation et d'information faut-il exiger avant tout déploiement ? Sur quels indicateurs (énergie, eau, matériel, renouvellement, hébergement, etc.) faut-il s'appuyer pour effectuer l'évaluation de ces expérimentations ? Quels objectifs faut-il leur donner ? Quelle composition et quelles garanties d'indépendance (notamment vis-à-vis des intérêts privés) doivent être imposées à ces instances d'évaluation des usages de l'IA ? Quelles sont les instances universitaires qui doivent être saisies en amont et quelles instances pour le suivi du déploiement ?

Les étudiant-es font déjà un usage abondant de l'IA comme ressource pour étudier. Cet usage pose toutefois des questions. Comment éviter que l'IA ne remplace le travail d'appropriation des connaissances ? Comment préserver l'apprentissage et comment former à l'esprit critique (vérification des sources, limites et hallucinations) ? Comment prendre en compte les inégalités sociales d'accès aux outils, aux abonnements et aux équipements ? Dans ce contexte, comment repenser nos enseignements et nos évaluations pour tenir compte de ces pratiques, tout en garantissant des apprentissages effectifs, l'équité entre étudiant-es et le respect des exigences scientifiques ?

Certains établissements ont déjà déployé des logiciels, parfois propriétaires, intégrant des fonctionnalités d'IA ou facilitant l'usage d'extensions IA (correcteurs, assistants de rédaction, outils de tri/notation, chatbots de support, etc.). Or ces déploiements ont pu se faire sans cadre clair, sans en informer les instances et les collègues, et parfois sans garanties suffisantes en matière de protection des données, de transparence sur l'entraînement des modèles, de dépendance à des acteurs privés, ou d'impact sur l'organisation du travail. Dans ce contexte, comment établir un diagnostic, quelles mesures immédiates de réduction des risques – notamment des risques sociaux – doivent être prises et quelle transition vers des alternatives ? ■

